LA RÉFORME

DE

L'ORTHOGRAPHE ET DE LA SYNTAXE FRANÇAISES

(A propos d'un mémoire de Mlle Ahlström)

« Sans doute il est trop tard pour parler encor d'elle? »

Cependant nous parlerons encore d'elle, — je veus dire de la réforme, — puisque le mémoire de Mlle Ahlström vient seulement de paraître dans les Mélanges dédiés à M. P. A. Geijer[1]. Le ton enthousiaste avec lequel la réforme de juillet 1900 y est célébrée nous a un peu surpris. Ce qui nous a surpris aussi, c'est la déformation que Mlle Ahlström a fait subir, pour les mieus combattre, aus idées exprimées par nous dans notre brochure[2]. Nous avons remarqué avec étonnement que nous devenions pour elle un conservateur. M. Brunetière y reçoit aussi son compte, ainsi que quelques autres contradicteurs de l'arrêté. Mais il est assez curieus que M. Clédat et M. Bourciez n'aient pas même eu l'honneur d'une mention. L'article de M. Brunetière[3], amusant, fait de verve, est facile à critiquer sur beaucoup de points, pour peu

1. Anna Ahlström, *Remarques sur l'Arrêté ministériel du 31 juillet 1900*, etc., Upsal, 1901.
2. *La Nouvelle Réforme de l'Orthographe et de la Syntaxe françaises*, etc., par E. Rhode, Lund, Librairie Gleerup, 1900.
3. *Revue des Deux-Mondes*, du 1er septembre 1900.

qu'on ait fait de la philologie; quant à ma brochure, Mlle Ahlström, étant Suédoise comme moi, ne pouvait pas faire semblant de l'ignorer. Le silence dont sont couvertes les remarquables discussions, si fermes et si judicieuses, de MM. Clédat[1] et Bourciez[2], ce silence, disons-nous, est-il méprisant, ou ne viendrait-il pas plutôt de ce qu'il eût été assez malaisé de les réfuter? Il eût fallu opposer la logique à la logique. Quant à moi, je n'ai pas été épargné; je suis cité sur quelques points, et toujours régulièrement contredit. Je vais tâcher de répondre à ces critiques.

Mlle Ahlström juge notre commentaire « pathétique ». M. Bourciez le trouvait ironique. Diversité des jugements humains!

A propos de *pots au feu*, Mlle Ahlström nous fait observer « que la prononciation *pozofø* existe déjà ». Nous serions bien curieus de savoir où elle a puisé ce précieus renseignement phonétique et d'où lui vient cette prononciation pédantesque. M. Clédat, qui est Français, n'a pas même l'idée de considérer *pozofø* comme possible; il nous a seulement objecté (p. 255): « mais le mot s'emploie si peu au pluriel! » En quoi il a d'ailleurs raison. Mais en rédigeant notre commentaire « pathétique », nous nous demandions simplement ce que dirait le maître à ses élèves. Le maître n'est pas chargé de faire une statistique de l'usage; il est obligé de prévoir des cas même assez rares, de répondre à des questions d'élèves curieus. Étant donné qu'on peut écrire *pots au feu*, que répondra-t-il si l'élève lui demande la prononciation de ce mot au

1. *Revue de Phil. franç.*, 1900, pp. 245-264.
2. *La Simplification de la Syntaxe française*, Extrait de la *Revue des Lettres franç. et étrangères* d'oct.-déc. 1900.

pluriel ; quelle prononciation devra-t-il recommander, la prononciation pédantesque *pozofφ*, ou bien la prononciation naturelle *potofφ*, naturelle puisque le singulier ne forme plus depuis longtemps qu'un tout compact? Voilà tout simplement ce à quoi nous avions pensé! Mais nous accorderons à M. Clédat que cette question n'a qu'une importance médiocre.

Passons à l'article *témoin*. Il est impossible de savoir au juste ce que Mlle Ahlström veut démontrer. Elle nous parle des hésitations d'autrefois au sujet du sens et de l'orthographe de *témoin*, et cite un texte des « Sentiments » de l'Académie sur le Cid. Puis elle reconnaît que *prendre à témoins* (avec un pluriel) serait très naturel, lorsqu'il s'agit de plusieurs personnes. Puis elle nous apprent que dans des phrases comme *témoin les blessures qu'il a reçues* « la façon d'orthographier est absolument indifférente pour l'oreille », comme si cette graphie n'était pas absolument indifférente pour l'oreille dans tous les cas. Après tout ce bavardage destiné à appuyer la thèse de la tolérance, autrement dit du dualisme, de la complication et du gâchis, — comme l'a démontré M. Bourciez avec une logique implacable, — Mlle Ahlström se tourne contre nous et nous décoche le trait suivant : « Au surplus, M. Rhode estime que cette question n'intéresse pas notre enseignement du français, à quoi nous répondrons que tout dépent de la façon d'envisager cet enseignement. » Mais il n'y a qu'une façon d'envisager l'enseignement du français dans nos lycées : c'est d'apprendre tout d'abord à nos jeunes Suédois ce qu'il est le plus nécessaire d'apprendre dans la langue vivante. Or *témoin*[*s*] *les victoires qu'il a remportées* constitue une tournure vieillie, appartenant exclusi-

vement au style écrit, et dont nous pouvons sans inconvénient faire grâce à nos jeunes Suédois : ils ont assez de règles et de mots indispensables à se mettre dans la tête ! Que les Français fassent ce qu'ils voudront de *témoin!* Souhaitons seulement que, malgré les Sentiments de l'Académie sur le Cid (1637), ils tâchent de donner une règle unique, et non une tolérance, autrement dit une règle bicéphale. Mlle Ahlström a si peu compris le sens du mot « tolérance » qu'elle confont ce mot avec « simplification » (p. 178) ; elle ne s'est pas doutée que « tolérance » voulait dire anarchie, tandis que la simplification réglementée, ordonnée, venant d'en haut, constitue seule un allègement véritable. Pour compliquer encore les choses, elle vient nous parler perpétuellement d'histoire. On ne s'attendait guère à voir l'histoire en cette affaire ! Que l'histoire vienne complaisamment au secours des conservateurs à tous crins et serve aus doléances de M. Brunetière, nous le comprenons : la tactique des défenseurs de l'orthographe ancienne est de faire appel à l'argument historique ; mais que Mlle Ahlström, qui défent avec tant d'enthousiasme la réforme orthographique à la fois contre ses ennemis et contre ses partisans, — dont nous sommes, — appèle au secours de M. Leygues non seulement l'Académie française du temps de Corneille, mais encore saint Alexis, le brave Roland et les vénérables pirates Gormund et Isembard, c'est ce qui nous déconcerte et nous fait douter de la force logique de certains cerveaus suédois. Mlle Ahlström nous démontre que chacune des tolérances est bonne, justifiée par les siècles, et que la langue du XIe siècle, nous est un sûr garant de l'orthographe ou du genre de tel mot au XXe. Cette démonstration faite et le

dualisme ainsi fortifié dans les origines les plus lointaines, muni de parchemins authentiques, elle se frotte les mains avec satisfaction et croit naïvement avoir fait faire un pas de géant à la « simplification! » N'est-il pas vrai que cette manière de raisonner rent toute discussion impossible? Cependant, comme beaucoup de gens ne semblent pas avoir compris le fond du sujet, illustrons d'un exemple nouveau la façon de raisonner de nos adversaires. Voici encore un modèle de raisonnement historico-radical:

Doit-on écrire *elle se fait fort* ou *elle se fait forte de faire quelque chose?* Nous avons déjà répondu: l'expression devient rare et se remplace généralement par: *elle prétent pouvoir faire telle chose* ou *elle parie qu'elle fera telle chose.* Pourtant, admettons un instant que ce soit encore du français très courant. La question à se poser, nous semble-t-il, c'est celle-ci: comment un Français contemporain sent-il cette expression? Comment se présente-t-elle à sa conscience? Or, nous sommes certain qu'elle lui apparaît en général comme un tout; d'autre part, dans l'immense majorité des cas, elle se rapporte à un sujet masculin, singulier ou pluriel, et cette prédominance exclusive du masculin contribue à implanter l'idée que *fort* est invariable et adverbial. Il y a donc là, au point de vue du législateur de l'orthographe et de la syntaxe, un terrain commode pour établir une « simplification » vraie, une simplification qui simplifie, et pour décréter que *fort* sera invariable; cette simplification viendra à point, elle sera conforme aus tendances générales. Or, quel est le raisonnement de Mlle Ahlström?

1) *Fort* invariable est « un pur archaïsme » (*sic!*).

2) *Fort*, adjectif et variable, est encore plus ancien, et on en trouve à chaque instant des exemples dans l'ancienne langue. Conclusion : il faut faire comme l'ancienne langue ; ou plutôt, — car se serait simplifier, — il faut tolérer que certains Français disent et écrivent *elle se fait forte* et que d'autres Français disent *elle se fait fort*. Pour Mlle Ahlström l'histoire et « l'analyse la plus élémentaire » tiennent lieu du « sentiment de la langue », qui est pour nous le véritable critérium en matière de législation du langage.

Page 183, je reçois encore une critique pour avoir dit que la phrase : *c'est des montagnes et des précipices*, était mal choisie pour donner un exemple possible de l'emploi du verbe au singulier. Je maintiens mon opinion. Mlle Ahlström prétent que cet exemple se rencontre « dans Bossuet lui-même ». Si c'est vrai, il faut reconnaître que les auteurs de l'arrêté ont fait une citation tronquée et mensongère. Celui qui lit la prétendue citation l'interprète évidemment comme s'il y avait : « Ces choses-là sont des montagnes et des précipices, » et comme si la phrase avait un sens absolu. Celle de Bossuet contient un autre emploi de *c'est :* « C'est [= il y a là] des montagnes et des précipices *à combattre*. » Mais même sous cette forme, la phrase de Bossuet, qu'on nous exhibe triomphalement, ne serait plus possible aujourd'hui, car nous ne parlons plus comme au XVIIe siècle. Certaines tournures anciennes, qui faisaient bon effet autrefois dans la littérature, sont aujourd'hui réfugiées dans la langue populaire. Mlle Ahlström a l'air d'ignorer ce fait connu de tous les philologues. La langue populaire est pleine d'archaïsmes : la plupart du temps, il serait chimérique de vouloir les faire revivre dans la bonne

langue. C'est ainsi qu'on voit souvent à la porte des marchands de bric-à-brac des défroques pompeuses qui ont brillé autrefois sur le torse des marquis. — Mlle Ahlström nous donne ensuite une série incohérente d'exemples de *c'est* devant un pluriel. Nous trouvons cités pêle-mêle des exemples où le singulier est parfaitement à sa place et n'a rien à voir avec le cas visé par l'arrêté, et d'autres où il peut être le caprice individuel d'un écrivain.

Ainsi Mlle Ahlström cite cette phrase de M. Zola : « *C'est* quarante deus mille cinq cents francs? » (*Le Ventre de Paris*, p. 289). Il est pourtant facile de voir que ce n'est pas le même cas que dans l'expression populaire : « C'est les sergots qu'arrivent! » citée par nous dans notre brochure (p. 50). Depuis longtemps les grammairiens on fait remarquer qu'on employait le singulier pour désigner l'heure ou le pris. « C'est deus francs » veut dire : « cela coûte deus francs. » En pareil cas, *ce sont* est impossible et n'a jamais été possible.

Deus des exemples cités par Mlle Ahlström sont empruntés à la « Correspondance » de Flaubert, c'est-à-dire à des lettres familières. Nous l'avons dit : « la langue très familière a une tendance à préférer *c'est* à *ce sont.* » D'ailleurs, le second exemple de Flaubert (« *C'est* sans doute nos balles qui lui plaisent »), présente un cas différent du premier : tout le monde sait qu'on emploie très souvent *c'est*, lorsqu'il y a emphase, lorsqu'on rejète par insistance un membre de phrase en tête, au moyen de *c'est... qui* ou *que*. L'expression *c'est... qui* ou *c'est... que* n'est pas la même chose que *c'est* tout court.

« Sa mère, en haussant les épaules, prétendait que

tout cela *c'était* des gestes » (Flaubert, *M*me *Bovary*, édition originale, p. 407). Il est difficile d'attribuer cet exemple à Flaubert tout seul ; il reproduit ici, — en style indirect, — une expression familière lancée par la maman Bovary. L'édition ordinaire (Charpentier, p. 304) porte le pluriel, sans que nous sachions si cette modification a été faite avec l'assentiment ou à l'insu de Flaubert. L'auteur a commencé évidemment par représenter la mère Bovary disant : « Tout ça, *c'est* des gestes. » Puis, il aura presque inconsciemment transposé en style indirect, en conservant le singulier, lequel devenait inutile, puisque la prononciation n'est plus intéressée.

« Un peu plus tard, *c'était* des nuages de moustiques, etc. « (Flaubert, *La Légende de Saint-Julien*, p. 156). Il s'agit ici d'une énumération : *c'était* ne se rapporte pas aus nuages en particulier; il équivaut à quelque chose comme 1°, 2°, 3°, etc.

Tous les exemples cités par Mlle Ahlström ne feront pas qu'un Français ne soit un peu choqué de lire dans *Thaïs :* « *C'était* des hommes simples, accoutumés à travailler de leurs mains » (p. 128). Je n'ai pas voulu dire autre chose, et je laisse aus législateurs français le soin de vérifier si cette répugnance, incontestable à l'heure actuelle, est invincible. Si ce n'est pas leur avis, tant mieus, cela simplifiera la langue, et nous nous inclinerons. Cependant, pas de « tolérances » : qu'on nous dise si, dans un cas donné, il faudra, oui ou non, le pluriel ; mais qu'on ne confonde pas des cas différents, à la façon de Mlle Ahlström.

Pour le participe, je reconnais que mon commentaire était assez évasif, comme le remarque Mlle Ahlström. Le nouvel arrêté, — celui du 26 février 1901, — jus-

tifie pleinement ma timidité, en confirmant la vieille règle, qui était encore très vivante. J'avais eû moi-même le sentiment que la révolution proposée serait trop brutale. Il faut traiter la langue vivante, — je dis la langue vivante, — avec la délicatesse d'un chirurgien; tout en faisant la guerre aus archaïsmes, il faut ménager la conscience linguistique des Français modernes. Et surtout, défions-nous des « tolérances » ! Avec ce mot innocent, on peut faire d'assez mauvaise besogne.

Le mot « tolérance » doit être pris dans deus sens; il y a deus espèces de tolérances :

1° La tolérance que j'appellerais *passive*. C'est surtout celle que les auteurs de l'arrêté ont eu en vue, parce qu'ils étaient Français. Elle recevra et reçoit déjà son application dans les examens de l'enseignement primaire et dans les concours divers où l'on exige la sempiternelle dictée. On en gratifie bénévolement la jeune génération actuelle qui a appris plus ou moins mal à l'école l'ancienne grammaire. Elle vise principalement l'orthographe. Elle a peu d'intérêt pour les examens de français que nos élèves passent à l'étranger.

2° Mais derrière cette tolérance bénigne, bénigne, s'en dissimule sournoisement une autre, *active* celle-là, pleine de conséquences, non plus pour la constatation des études déjà faites, mais pour l'enseignement même du français. Il ne s'agit plus de savoir si on fermera les yeus lorsque le candidat fera *aigle* du féminin alors qu'il le faudrait du masculin : il s'agit de savoir si nous autres maîtres nous professerons que le mot *aigle* a décidément deus genres. C'est contre cette partie offensive de la tolérance que M. Bourciez et moi nous nous sommes élevés. Nous avons essayé de dévoiler le

sophisme caché dans ce mot de *tolérance*. J'ai montré, pour mon compte, qu'à l'étranger cette fameuse tolérance a été tout de suite interprétée comme l'introduction de toute une série de dualismes fâcheus pour une langue qui se respecte. Je le répète : la réforme doit simplifier avant tout ; elle doit donner des règles autant que possible uniques, moins compliquées que les règles anciennes, sans quoi ce n'est pas la peine de réformer ; mais il faut donner des règles et non des autorisations plus ou moins vagues : l'avenir de la langue en dépent. En introduisant des tolérances, les auteurs de l'arrêté ont, de bonne foi, rendu au français un service analogue à celui des médecins de Molière ou de l'ours de La Fontaine. Ces règles simples dont nous avons parlé, on tâchera de les formuler d'accord avec les tendances actuelles de la langue : le français actuel doit être la réalité tangible qui servira de base aus législateurs. En dehors du français actuel, point de salut. Les arguments historiques n'ont ici aucune valeur, j'en demande pardon à M[lle] Ahlström, dont tout l'article consiste à prouver que telle ou telle partie des tolérances avait sa justification dans le passé. Ce qu'il y a de comique, c'est que tout cet appareil d'érudition est précédé d'une profession de foi moderniste, où s'affiche le mépris de l'école conservatrice et de l'école évolutionniste. Pourtant, il faudrait un peu de logique. Si réellement M[lle] Ahlström n'éprouve pas plus que nous, en matière de réforme pratique, un respect fétichiste pour le passé ni pour « l'organisme » d'une langue, pourquoi fait-elle tout au rebours de nous, pourquoi critique-t-elle dans son principe notre commentaire qui consistait tout simplement à confronter chaque paragraphe de l'arrêté avec la langue actuelle?

Ce n'est pas la peine de commencer en radical pour accepter ensuite toutes les timidités opportunistes des auteurs de l'arrêté, toutes les tolérances, où l'on ressuscite des expressions et tournures déjà mortes. La contradiction est flagrante. Elle eût été plus curieuse, si Mlle Ahlström avait poussé plus à fond son enquête sur les survivances du français ancien dans le français moderne. Elle eût certainement signalé aus grammairiens français une foule d'autres tolérances possibles; elle en eût trouvé sur chaque point au moins une vingtaine, et nous aurions abouti à l'anarchie la plus délicieuse.

Je regrète que Mlle Ahlström m'ait si peu compris. Depuis un an l'arrêté de juillet dernier a eu le temps d'être transformé, remanié de fond en comble; il a été en France l'objet d'attaques telles que ses auteurs eus-mêmes ont reconnu leurs erreurs et, sur plusieurs points, fait droit aus critiques [1].

Sous quelle forme définitive, applicable, l'arrêté va-t-il enfin se présenter dans l'enseignement et entrer dans la phase active, c'est ce que nous ne savons pas encore, et j'admire l'intrépidité des professeurs étrangers qui, avant d'avoir observé le contre-coup de la réforme sur les Français eus-mêmes, se sont déjà fa-

1. Malheureusement nous constatons que l'on n'a pas absolument abandonné les anciens errements; par exemple, il est fâcheus de lire encore à propos du mot *amour* : « Au pluriel, on tolérera *indifféremment* le genre masculin ou le genre féminin, » comme s'il était indifférent de dire *de folles amours* ou *de fous amours*. Les Français persisteront naturellement à dire *de folles amours* et à employer d'une façon générale le masculin. Mais les étrangers comprendront évidemment qu'ils sont libres de dire *de fous amours*, d'employer le féminin au pluriel toutes les fois qu'ils le voudront et de dire, par exemple, *des amours tardives*.

briqué, depuis feu l'arrêté de juillet, un petit français bien à eus qui a, comme la jument de Roland, toutes les qualités, excepté celle d'exister réellement.

Lund (Suède), le 14 mai 1901.

Émile RODHE.

[J'ai le regret de n'être pas entièrement d'accord avec M. Rhode, comme on le verra par mes commentaires de l'arrêté du 31 juillet 1900 (ici même, t. XIV, p. 245), et de l'arrêté du 26 février 1901 (Paris, Le Soudier). La tolérance des deus genres pour le pluriel d'*amour* est tout à fait conforme à l'usage littéraire actuel. Mais l'emploi des adjectifs *fou* et *mou* est régi par des lois spéciales, qui empêchent de dire « de fous amours, de mous oreillers », sans que le genre des substantifs soit intéressé à la question. D'une façon générale, je trouve le système des tolérances excellent, 1° pour préparer la substitution définitive d'une forme nouvelle à une forme démodée, mais considérée jusqu'à présent comme seule légitime, 2° dans des cas où la prononciation n'est pas intéressée et où deus interprétations logiques sont possibles, 3° lorsque la langue hésite entre deus prononciations].

L. C.

COMPTES RENDUS

Prof. Dr. H. Cuers. — *Bildung und Bedeutungswandel französischer Infinitive beim Uebergang aus dem Lateinischen* (Programm des Lessing-Gymnasiums in Frankfurt a. M.). 1900, in-4° de 42 pages.

L'étude de M. Cuers comprent deus parties d'étendue fort inégale. La première, consacrée à la formation de l'infinitif, a une trentaine de pages : elle n'apporte rien de nouveau, rien qu'on ne puisse trouver dans les grammaires historiques un peu développées ; mais l'exposé est clair et méthodique, les faits généralement exacts. Pourquoi néanmoins classer les dérivés d'après la forme française des suffixes et les composés d'après la forme latine des préfixes ? Il eût été plus logique et plus commode de partir du latin pour les uns et pour les autres. L'auteur accepte trop souvent les yeus fermés des étymologies douteuses ou même erronées : *mener* de *minari*, *entourer* de **intornare* p. x, *voler* de *vola* (= le creus de la main) p. xv, *étancher* de **extinctiare* p. xvi, *barboter* de *barbe* p. xvii, **lâcher* de **laxicare*, *manier* de **manicare*, *manger* de **mandicare*, *vacillare* de *vacca* p. xviii, *jaillir* de *jaculari*, *brûler* de **perustulare*, *vrille* de *veru* p. xix, *faufiler* de *faux fil* p. xxx, etc., etc. Il aurait bien fait de laisser dans Brachet les explications de cambrer, de fleurer, de mouver données à la p. xxxii.

Dans la 2e partie, plus intéressante, mais beaucoup plus courte que la 1re (elle comprent tout au plus une douzaine de pages), M. C. étudie les changements de sens qu'ont subis les verbes latins en passant en français. On voit par là que le titre de la 2e partie, *Bedeutungswandel französischer Infinitive*, pas plus d'ailleurs que celui de la 1re, n'est rigoureuse-

ment exact, puisqu'il s'agit des changements de sens, non d'une forme verbale déterminée, mais du verbe en général. Les phénomènes étudiés, l'extension ou la restriction du sens, le passage de l'abstrait au concret, etc., ne sont pas, comme on le sait, particuliers au verbe. L'auteur avait le droit de délimiter son sujet à son gré et de s'en tenir au verbe; il n'en est pas moins vrai que son travail a l'air d'un abrégé de sémantique générale, où pour des raisons étrangères au sujet même, on se serait imposé l'obligation de n'emprunter les exemples qu'au verbe, à l'exclusion des autres parties du discours ; et il arrive plus d'une fois à l'auteur d'avoir peine à en trouver, pour remplir les cadres trop larges de son étude (voir surtout les pages XXXIII et XXXVI). Ces réserves faites, les remarques de l'auteur sont souvent intéressantes ; on souhaiterait parfois qu'elles fussent un peu moins brèves. Est-il suffisant de mettre en regard flagrare et flairer, pungere et poindre, claudere et clore, mollire et mollir, evadere et s'évader, gaudere et se gaudir, tacere et se taire, en opposant le sens intransitif ou la forme réfléchie des uns au sens transitif ou à la forme non réfléchie des autres? Sans faire l'histoire complète de ces verbes, l'auteur aurait pu rappeler qu'ils se rapprochent davantage du latin, pour le sens, dans l'ancienne langue et que souvent les changements de sens ou d'emploi se sont produits, non du latin au français, mais du français au français. Le paragraphe consacré aus verbes intransitifs qui deviennent transitifs ou inversement, paragraphe qui, parce qu'il convenait plus particulièrement au verbe, aurait mérité quelque développement, est trop court, et beaucoup de formes sont citées à tort. Dans les pages suivantes, M. C. n'a pas toujours résisté à la tentation de faire montre de subtilité d'esprit, en citant des exemples qui seraient trop brillants s'ils n'étaient pas si sujets à caution. Si les étymologies de _tuer_ < _tutari_, de _railler_ < _*rasiculare_, de _moquer_ < _*mucare_, de _flatter_ < _flatare_, de _sortir_ < _*surrectire_ et d'autres encore, sont, comme il semble

bien, erronées ou seulement douteuses, que deviennent les raisonnements ingénieus par lesquels on essaye de nous expliquer les changements de sens trop remarquables, subis par les primitifs latins ?

Il faut dire, pour être juste, que quelques-uns des défauts signalés plus haut, la brièveté, le caractère trop élémentaire de quelques remarques, sont inhérents à la nature même des programmes allemands. Ce ne sont jamais que des travaus à moitié scientifiques ; et c'est bien d'ailleurs quelque chose ; nos discours de distributions de pris, dont on ne saurait dire s'ils sont plus ennuyeus qu'inutiles ou plus inutiles qu'ennuyeus, n'ont pas même ce demi-mérite.

L. Vignon.

Gustav Körting. — *Lateinisch-romanisches Wörterbuch.* Zweite, vermehrte und verbesserte Ausgabe. Paderborn, F. Schöningh. 1901; in-4° de viii pages et 1252 colonnes.

M. Körting nous présente la 2e édition de son Dictionnaire comme une édition améliorée et augmentée, et l'enseigne n'est point trompeuse, comme il arrive souvent. Avec beaucoup de zèle et de patience, M. K. a remanié son œuvre, en y apportant les améliorations nécessaires, tant dans la forme que dans le fond. Sans parler de l'ordre alphabétique, assez souvent troublé dans les premiers fascicules de l'édition précédente et qu'on a rectifié partout, la table des mots romans, si importante pour les recherches, a été refaite et complétée. Mais la table des abréviations, qu'on a conservée telle quelle, aurait dû, elle aussi, être considérablement augmentée; il fallait notamment y joindre l'explication des signes diacritiques, si nombreus dans les mots dialectaus ajoutés à l'édition nouvelle; faute de quelques renseignements supplémentaires, le lecteur est obligé, pour connaître la valeur exacte de ces signes conventionnels, de se reporter aus travaus originaus, dans lesquels l'auteur a puisé. Il est regrettable encore que l'on n'ait pas trouvé un artifice ty-

pographique qui eût permis de conserver dans le corps de l'ouvrage les numéros de la 1re édition, ausquels on a l'habitude de renvoyer plutôt qu'aus mots mêmes.

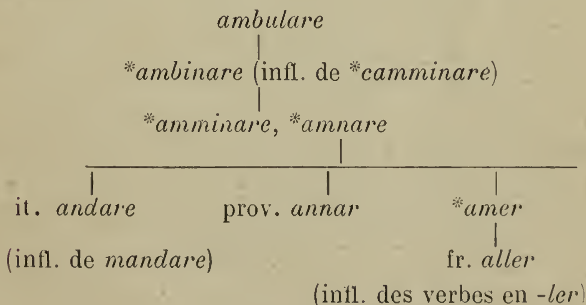
Le nombre, sinon l'importance des additions est assez considérable : le Dict. s'est accru de près de 1.500 articles nouveaus. Il est vrai qu'on aurait pu exclure d'une œuvre déjà si étendue quelques mots qui ne se présentent dans les langues romanes que sous une forme savante et que M. K. enregistre, sans qu'on voie bien toujours pourquoi. On peut en dire autant des mots dits d'origine historique, qu'on aurait pu laisser de côté, sans grand dommage pour le lecteur ; en tout cas si l'on accueille *calepin* et *macadam*, pourquoi ne pas admettre aussi *galetas* et *corbillard*, voire même *godillot* et *pipelet ?* Mais il y aurait de l'ingratitude à chercher chicane à l'auteur pour avoir fait trop bonne mesure au lecteur, en lui fournissant plus qu'il ne demandait.

Pour les additions, M. K. a puisé surtout dans les comptes rendus de la 1re édition, publiés par MM. Baist et Meyer-Lübke en 1891. Il a en outre dépouillé tous les articles et tous les livres parus depuis cette date jusqu'en 1900. Bien peu de choses lui ont échappé : il ne semble pas toutefois qu'il ait compulsé jusqu'au bout, comme il l'affirme, le tome XXVIII de la *Romania* et le tome XX de la *Zeitschr. f. rom. Phil.*; du moins quelques étymologies proposées par M. Salvioni (*alandier*, *aussière*, *suie*, *vignoble*), quelques observations importantes de M. G. Paris dans le compte rendu d'un article de M. Förster (*landier*, *permaine*, *sartaigne*), qui ont paru les unes et les autres dans les derniers fascicules de l'année 1899, ne sont pas mentionnées dans le Dictionnaire de M. K. On s'étonne aussi que l'étymologie erronée, *coussin* < *culcitinum*, n'ait pas été remplacée par celle qu'a proposée M. P. Meyer depuis quelques années déjà, *coussin* < *coxinum*.

Une autre source où M. K. a puisé largement, ce sont les *Postille italiane al vocabolario latino-romanzo* de M. Salvioni; la part faite aus dialectes italiens dans le *Wörterbuch*

devient ainsi considérable, et personne ne songera à s'en plaindre; mais pourquoi n'accorder aus dialectes gallo-romans qu'une place si restreinte ? Il y a là un manque de proportion qui est choquant. Je sais bien que les travaus préparatoires font souvent défaut; il y a pourtant un certain nombre de dialectes français ou provençaus, qui ont fait l'objet d'études d'un caractère réellement scientifique : qu'il suffise de rappeler ici pour notre région le Dictionnaire de N. de Puitspelu et la thèse de M. Devaux. M. K. aurait pu faire pour le lyonnais et pour le dauphinois ce qu'il a fait pour le piémontais, pour le génois et pour tant d'autres dialectes italiens.

M. K. ne s'est pas borné à ajouter des mots nouveaus à son Dictionnaire : un grand nombre d'articles de la 1re édition ont été complétés et mis au courant. Quelques-uns ont été entièrement remaniés. Il faut citer notamment l'article très étendu consacré à *ambulare*, dans lequel M. K. expose avec beaucoup de précision et de clarté les tentatives que l'on a faites pour tirer d'*ambulare* le fr. *aller*, le prov. *annar*, l'it. *andare*, etc., et il n'a pu résister à la tentation d'apporter à son tour une explication nouvelle, que je résume dans le tableau suivant :



Qu'*ambulare* ait subi l'influence de *camminare*, c'est une hypothèse qui peut paraître ingénieuse : mais il est bizarre qu'*ambulare* ne sorte ainsi de la catégorie des verbes en *-ulare* que pour y rentrer plus tard en quelque façon sous la

forme d'un verbe en *-ler* (aller), grâce à voler, couler, etc. L'influence de ces verbes en *-ler* sur l'hypothétique **amer* est d'ailleurs très problématique, la plupart des verbes de mouvement, n'appartenant pas à la catégorie des verbes en *-ler*. Enfin, s'il est vrai qu'*ambulare*, en prenant à l'époque latine le sens général d'*ire*, devint d'un emploi très étendu, comment a-t-il pu subir l'influence de verbes beaucoup moins fréquents, comme *mandare*, et adopter leur terminaison, au lieu de leur imposer la sienne, comme on s'y attendrait? L'explication de M. K. n'est pas plus définitive que celles de ses prédécesseurs, et il est probable que le Dictionnaire aura plus d'une édition encore, avant que l'épineuse question de l'origine d'*aller* ait reçu une solution pleinement satisfaisante.

L. VIGNON.

L. MOREL, *Gœthe et les Français de passage en Allemagne; Gœthe et Napoléon.* Progr. Zurich, 1901, 35 pages.

La partie la plus développée et la plus intéressante de ce travail, celle sur laquelle semble avoir porté le principal effort de l'auteur, est l'exposé des rapports de Gœthe et de Napoléon ; et, même après la thèse de M. A. Fischer sur ce sujet, M. Morel trouve à nous donner d'ingénieuses remarques sur la valeur symbolique de l'entrevue d'Erfurt et sur « la mystérieuse parenté que le génie crée entre les héros ». Mais cette rencontre entre les deux grands hommes et la fidélité napoléonienne de Gœthe ont fait l'objet, surtout ces dernières années, de tant d'études et de commentaires qu'on aurait vu sans déplaisir un travail du genre de celui-ci sacrifier quelque peu le plus puissant des « Français de passage en Allemagne », pour s'inquiéter davantage des autres visiteurs français de Gœthe. Sans compter que les entrevues de Gœthe et de Napoléon, dont on se plaît à exalter la haute signification et le saisissant symbolisme, n'ont pas eu, pour l'histoire des relations littéraires, la même importance que d'autres rencontres moins retentissantes. Il ne s'agit pas seu-

lement de Mme de Staël, dont M. Morel ne mentionne que brièvement le séjour à Weimar, — sans doute pour ne pas répéter un récit souvent fait, — ou de Benjamin Constant, dont les conversations avec Gœthe ont fourni récemment à M. A. Haas la matière d'un intéressant relevé. Mais je ne vois cités, ni des diplomates que l'entremise de Reinhard fait connaître à Gœthe, le baron de Malvisade ou M. Lefébure, ni des explorateurs de l'Allemagne intellectuelle comme Saint-Marc Girardin. La fameuse lettre de J.-J. Ampère à Mme Récamier, les souvenirs du statuaire David dans le *Journal des Débats* du 2 janvier 1830, compléteraient heureusement des mentions un peu rudimentaires. L'insistance de Chateaubriand à se souvenir de Gœthe, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, partout où l'écrivain allemand a passé ou séjourné avant lui, à Carlsbad, à Venise, à Rome, et surtout la façon dont, à deus reprises, il dit expressément : « J'aurais pu voir Gœthe à Weimar, et je ne l'ai point vu, » cela encore méritait d'être signalé.

Enfin, et surtout, il eût été intéressant de marquer dans quelle mesure ces visites et ces rencontres aidaient la France à « épeler graduellement Gœthe », suivant la juste expression de Sainte-Beuve; de noter que beaucoup des Français de l'émigration et de l'Empire étaient autant attirés par Wieland que par Gœthe, et que c'était surtout « l'auteur de *Werther* », sans plus, qu'ils appréciaient en celui-ci : c'est un tout autre Gœthe qu'un Ampère ou un Victor Cousin vont visiter à Weimar, et la nuance est trop importante pour n'être point signalée. Ces omissions, qui n'enlèvent rien à l'agrément de cette étude, diminuent sa valeur documentaire, que d'incomplets renvois bibliographiques ne contribuent pas à rehausser[1]. F. BALDENSPERGER.

1. Mme de Gérando n'est encore que Mlle de Rathsamhausen, et c'est à son fiancé, non à Camille Jordan, qu'elle écrit la lettre citée p. 5; l'anecdote d'octobre 1806 est inexactement rapportée p. 10 : ce n'est point la signature de Villers, mais l'adresse au nom de Gœthe lui-même, qui frappa les aides de camp français (lettre de Gœthe à

Ernest Lavisse. — *Histoire de France,* tome Ier, 2e partie, tome II, 2e partie; tome III, 1re partie (Paris, Hachette. 1900-1901).

La grande Histoire de France de M. Lavisse, si impatiemment attendue, a commencé à paraître, et trois demi-volumes, de 400 à 450 pages chacun, sont entièrement publiés : le premier, dû à M. Bloch, sur la Gaule indépendante et la Gaule romaine, les deus autres, dus à M. Luchaire, sur les premiers Capétiens et la période de Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII.

Plusieurs chapitres des volumes de M. Luchaire rentrent dans le domaine de cette revue, ce sont les chapitres consacrés, en tout ou en partie, à l'histoire de la langue et de la littérature. L'histoire de la langue est naturellement réduite aus notions les plus élémentaires et les plus générales[1], mais l'histoire de la littérature, si intimement unie le plus souvent à l'histoire politique et sociale, offre matière à plus de développement. Comme le dit fort bien M. Luchaire, à propos de la Chanson de Roland, l'essentiel n'est pas d'admirer les belles œuvres du moyen âge, mais « de les voir sous leur vrai jour, et d'y retrouver les caractères du milieu social[2] d'où elles sont sorties et pour qui elles furent faites ».

Villers, 11 novembre 1806); on ne voit pas bien ce que Gœthe emprunta à Victor Cousin (p. 17). Traductions inexactes page 5: un parti pris... *contre* toute la colonie; p. 11 : je ne *cesserai* pas de vous en remercier. Il est inutile de faire suivre (p. 12) d'un *sic* le mot d'*Ahndung*, dont la forme, pour être archaïque, n'a pas l'incorrection que M. Morel semble croire.

1. Signalons, en passant, une petite faute d'impression, dans la note bibliographique de la p. 179 du volume sur les *Premiers Capétiens:* le traducteur de l'ouvrage de Suchier sur *Le français et le provençal* s'appèle *Monet* et non *Monat*.

2. On y trouve quelquefois plus encore, lorsque le poète est intervenu directement dans les événements de son temps, comme l'a fait Bertrand de Born. Le rôle historique de ce troubadour a été étudié en dernier lieu avec beaucoup de soin par M. Boissonnade dans un travail que M. Luchaire cite à deus reprises, mais qu'il n'a pas suffisamment utilisé, à notre sens, car il ne signale l'influence de Bertrand de Born que pour combattre, avec raison d'ailleurs, l'idée qu'en avait donnée Augustin Thierry.

C'est la préoccupation constante de l'auteur lorsqu'il nous parle du *Roland*, du *Pèlerinage de Charlemagne*, de la geste de *Guillaume*, des *Lorrains*, du drame d'*Adam*, des troubadours et de la poésie courtoise, de la littérature bourgeoise et du *Jeu de Saint-Nicolas*. Exactement informé des études récentes sur ces diverses questions, il ne se contente pas de les résumer, il y prent les éléments d'une conception bien personnelle des choses, condition *sine qua non* d'une exposition originale et intéressante. Il est à souhaiter que, dans les volumes qui suivront, la partie « histoire littéraire » soit traitée avec le même soin et le même bonheur.

L. Clédat.

Entre Camarades (Paris, Alcan, 1901, II-467 p. grand in-8).

Dans cet intéressant recueil d'articles, publié par la Société des anciens élèves de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, figurent deus études de philologie : *De quelques faits d'influence consonantique à distance* par notre collaborateur M. Dottin, et *Notes de sémantique*, par M. Duvau. M. Dottin signale en gaélique des exemples de dissimilation et d'assimilation consonantique à distance, et aussi d'interversion de consonnes à distance (comme dans le latin « a*n*he*l*are » devenu le français « a*l*e*n*er », d'où *haleine*). Les exemples d'assimilation sont de la même nature que le français *gâteau* transformé en *dâteau* dans la prononciation enfantine, par le changement de la sonore *palatale g* en la sonore *dentale d* sous l'influence de la *dentale* voisine. Si l'on admet l'explication proposée ci-dessus, p. 64, pour *rapidum* devenu *fapidum*, ce mot offre entre deus consonnes du même ordre (toutes les deus *labiales*), une assimilation analogue, mais cette fois de sonore à sourde ; dans les deus cas la nouvelle consonne conserve un des caractères de l'ancienne, la sonorité dans le type *dàteau*, la qualité de labiale continue dans *fapidum*. — M. Duvau étudie les changements séman-

tiques de quelques mots allemands, *gift* passant du sens de « don » au sens « de poison », et *es gibt* du sens de « il donne » au sens de « il y a ». *Gift* étant employé au sens du grec δόσις (dose de médicament), on a passé de l'idée de médicament à l'idée de poison, comme, dans le français *poison*, de l'idée de potion au sens actuel. De même, « il donne de la poussière » est tout à fait semblable à « il a (il y a) de la poussière » ou « il fait de la poussière[1] » ; dans les deus cas, à l'origine, le pronom neutre sujet représente la cause mystérieuse des phénomènes naturels, et la locution équivaut à la simple constatation de la présence du phénomène, d'où la valeur actuelle de *es gibt* et de *il y a*. — Dans un autre article du même volume, M. Coville montre comment il faut rattacher à une ballade célèbre de Christine de Pisan, inspirée par les funérailles de Philippe le Hardi, le mouvement oratoire identique par lequel se terminent les plaidoyers de l'abbé de Cerisy et de Jean Petit (celui-ci sous ses dernières formes encore inédites) contre et pour le duc de Bourgogne, après l'assassinat du duc d'Orléans.

L. C.

1. Cf. ma *Grammaire classique* (Paris, Le Soudier), § 564.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Abbé L. Moutier. — *Glossaire d'ameublement XIVe siècle* (Valence, imprimerie Jules Céas, 1901, 19 pages in-8. Extr. du *Bulletin* de la Société archéologique de la Drôme). — Ce glossaire s'applique aus vingt-quatre inventaires de Grignan, publiés par M. le chanoine Fillet en 1896, qui auraient gagné à être accompagnés de cet utile commentaire. L'auteur a mis à profit sa connaissance des parlers du Dauphiné et les ressources qu'offrent les Dictionnaires de Du Cange et de Körting.

L. Mogeon. — *La prononciation des consonnes doubles* (Extrait de l'*Éducateur* de Lausanne, numéros des 6 et 13 avril 1901).— A l'aide des Dictionnaires de l'Académie, de Littré et de D. H. T., M. Mogeon établit des listes comparatives de mots où la consonne redoublée se prononce simple et de mots où le redoublement est conforme à la prononciation. Cf. notre *Revue*, t. IV, p. 241, et t. X, p. 77.

Marius Sepet. — *Origines catholiques du théâtre moderne* (Paris, Lethielleux, 1901, VIII-576 p. in-8). — Nous avons ici une collection d'études sur le vieus théâtre français, publiées à l'origine dans différents périodiques, mais disposées dans un cadre méthodique. On sait la grande compétence de M. Sepet en ces matières, où il a été un initiateur, car la connaissance scientifique des origines de notre théâtre remonte au beau travail qu'il a tiré, pour la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, de sa thèse d'archiviste paléographe. Le vieus mystère de la *Résurrection* est accompagné d'indications pour la mise en scène, qui sont rédigées en vers; mais c'est la seule particularité qui les distingue des indica-

tions analogues que contiennent d'autres manuscrits, par exemple celui du mystère d'*Adam*, et nous ne pensons pas, comme M. Sepet (p. 144), qu'elles aient pu être récitées en public par un « lecteur » pendant la représentation.

E. STENGEL. — *Die ältesten französischen Sprachdenkmäler* (2e éd., Marburg, Elwert, 1901, 58 p. in-8). — Édition diplomatique des sis textes suivants : *Serments de Strasbourg*, *Prose de sainte Eulalie*, *Fragment de Valenciennes*, *la Passion* de Clermont, la *Vie de saint Léger*, le mystère de l'*Épous*. Chacun de ces textes est précédé d'une bibliographie très complète, et le fascicule se termine par un utile glossaire où sont relevés, avec renvois, tous les mots et toutes les formes.

Ludwig SCHEMANN. — *Alexandre le Macédonien, tragédie en cinq actes par le comte de Gobineau*, œuvre posthume (Strasbourg, Trübner, 1901, XVIII-102 p. petit in-8).

Hermann SUCHIER. — *Die gekürzte Fassung von Ludwigs Krönung* (Halle, 5 p. in-4). — Remarques intéressantes sur l'abrégé du *Couronnement Louis*, contenu dans le ms. de la Bibliothèque nationale n° 1448, et corrections à l'édition Langlois (quelques-unes de ces corrections sont insignifiantes).

E. G. W. BRAUNHOLTZ. — *Books of reference for Students and Teachers of French* (Londres, Wohlleben, 1901, 80 p. in-8). — Cette bibliographie critique, répartie en 28 chapitres, est vraiment pratique, et les brèves appréciations de M. Braunholtz sont généralement sûres et bien fondées. Les étudiants anglais de littérature française auront là un bon guide, qu'il sera facile de tenir au courant.

Le Gérant : Vve ÉMILE BOUILLON.

CHALON-S-S., IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE L. MARCEAU, E. BERTRAND Sr

vous en fait de beau, en fait de *ce qui est beau*. L'adjectif est donc véritablement ici, à l'origine, un substantif neutre, comme en latin, exprimant l'ensemble de ce qui a telle ou telle qualité, et ce substantif ne prent pas plus l'article après *de* non elliptique[1], que tout autre substantif employé au sens général.

Nous employons aussi le génitif partitif neutre après le démonstratif neutre, *ce, ceci, cela:* « Servez-nous *ce* que vous avez *de prêt* (*ce de prêt* que vous avez). — C'est toujours *cela de gagné*. — Il a *ceci de bon* qu'il ne se fâche pas. — Il achète *ce* qu'il y a *de* meilleur. » On dit : « Il ne sait pas *ce qui* est *bon,* » et non *ce qui est de bon,* parce qu'ici l'adjectif est le prédicat du relatif *qui,* et ne peut pas être considéré comme le complément partitif de *ce*. Mais lorsque *ce qui est* s'employait au sens de « ce qui existe, ce qu'il y a », la locution pouvait être suivie d'un génitif partitif ; Chateaubriand (B.) : « L'amour de Dieu est généreus ; il pousse les âmes à de grandes actions et les excite à désirer *ce* qui est *de* plus parfait. » Lorsque le démonstratif neutre désigne un objet déterminé, on n'ajoute pas de qualificatif; la langue populaire dit cependant: « Donne-moi *ça beau*. » Comme l'objet représenté par *ça* est déterminé, la qualité de cet objet ne peut évidemment pas être exprimée sous forme partitive.

On rencontre encore le génitif partitif après les locutions neutres indéterminées telles que *n'importe quoi, quoi que ce soit :* « Servez-moi *n'importe quoi de* chaud. » Mme de Staël (Br.) : « Rien ne nuit plus au déve-

1. La quantité indéterminée n'est pas sous-entendue, elle est représentée par l'interrogatif neutre, dont le génitif partitif est le complément.

loppement du génie que de considérer comme barbare *quoi que ce soit* d'original. » Analysez : *quoi d'original* que ce soit.

Le français a laissé perdre les noms indéfinis neutres *aliquid* et *nihil* qui se construisaient aussi avec un adjectif au génitif partitif. Il les a remplacés par les expressions « quelque chose », « ne... rien » (= nulle chose), qui contiennent un substantif auquel l'adjectif peut se joindre directement. On écrit encore au XVIIe siècle (voy. Haase, §§ 48, C, et 116, D) : « Il faut trouver quelque chose *plus générale* » (Malherbe). — « S'il s'agissoit de quelque chose *importante* » (La Fontaine). — « N'ayant rien *si cher* que ton obéissance » (Malherbe). — « *Quelque chose approchant* » (Molière). Mais lorsque *quelque chose* et *ne... rien* ont été conçus tout à fait comme des locutions neutres, le *de* partitif s'est introduit devant l'adjectif. Vaugelas, Bouhours, Thomas Corneille admettent encore en général les anciennes expressions *rien si difficile*, etc., mais préfèrent l'emploi du *de* partitif. La coexistence des deus façons de s'exprimer les induit à des distinctions subtiles et plus ou moins imaginaires. Ainsi Th. Corneille indique l'emploi de *de* après *il n'y a* et sa suppression après *il n'est*. Cette remarque peut s'expliquer par ce fait qu'entre les deus tournures « *il n'y a* rien *tel* ou de *tel* » et « *il n'est* rien *tel* ou *de tel* », la seconde, *il n'est*, moins populaire, se prêtait mieus à la conservation de l'archaïsme « rien tel ». L'Académie exigeait : « Il n'y a *rien de tel* dans son ami, » mais : « Il n'y a *rien tel* que d'aller son grand chemin. » Il est probable que « rien tel que de » était senti comme une locution toute faite, où l'on hésitait encore à introduire la nouvelle construction.

On est arrivé, par analogie, à employer le génitif partitif non seulement après un neutre, comme en latin, mais aussi après l'interrogatif masculin et après un nom indéfini de personne : « *Qui* connaissez-vous *de* compétent? — Il lui faut *quelqu'un de* sûr; il n'a *personne de* sûr. » On disait encore au XVIIe siècle : « Il n'y a *personne raisonnable* qui puisse parler de la sorte » (Pascal, dans H.).

La locution *ne... que* s'explique par l'ellipse des expressions indéfinies *autre chose* ou *autre personne*, et le génitif partitif, qui peut suivre ou s'intercaler, se rattache à ces expressions sous-entendues. « Il *n'*y a *de bon que* la première scène. » Entendez : il n'y a (*autre chose*) *de bon* que la première scène (*rien de bon* autre *que*). — « Je *ne* connais *que* Pierre *de* compétent. » Entendez : je ne connais (*personne*) *de compétent* (autre) *que* Pierre. Par une attraction toute naturelle, l'adjectif s'accorde avec le substantif qui précède et dont il exprime la qualité : « Il n'y a que la première scène de *bonne*, » à côté de : « Il n'y a de *bon* que la première scène. » On écrira de même : « Il n'a que les jambes de *solides*, » etc.

Notons, en finissant, qu'on peut trouver réunies plusieurs des conditions qui justifient l'emploi du *de* partitif devant l'adjectif. Par exemple, dans : « Il n'en a reçu que trois *de* convenables, » on a à la fois le pronom *en*, la locution indéfinie *ne que*, et l'adjectif d'état, employé comme prédicat du complément et se rapportant à un nombre limité d'objets.

L. Clédat.

SUR UNE FORME ELLIPTIQUE DE LA PROPOSITION PARTICIPE

Dans ses derniers *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*[1], M. Tobler étudie la construction, curieuse que l'on trouve notamment dans cette phrase de l'abbé Prévost: « *De la manière dont* nous sommes faits, il est certain que notre félicité consiste dans le plaisir. » Il suppose qu'on a d'abord employé dans ces phrases la préposition *à;* et en effet, on trouve *à la manière dont*, à côté de *de la manière dont*, et *au train dont* à côté de *du train dont*. Nous verrons comment ces divergences peuvent s'expliquer. Mais, tout d'abord, on ne comprendrait guère *à*, à la place de *de*, dans des phrases telles que: « *du* naturel tendre et constant dont je suis, j'étais heureus pour toute ma vie si Manon m'eût été fidèle. » D'autre part, on ne voit pas bien comment *à*, non plus que *de*, aurait pris le sens de « vu, étant donné », qu'il est nécessaire d'admettre si on rattache le complément au verbe de la proposition principale.

La construction dont il s'agit se réduit à trois types: 1° « *De* la manière dont les choses s'arrangeoient, je ne doutois point que je n'eusse la liberté de me dérober de la maison » (L'abbé Prévost). — 2° « *De* l'humeur dont je suis, l'amitié d'une seule personne

1. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Berlin*, 1901, XI.

me contente » (George Sand). — 3° « *De* son aage fu granz e forz » (*Roman de Rou*).

M. Tobler sépare à tort le troisième type des deus autres, car « de son âge » équivaut évidemment à « de l'âge dont il était », et deus des exemples cités offrent précisément cette formule, ou une formule voisine : « Mout estoit preudom *de la joenece dont il estoit.* » — « Moult estoit biaus e granz, *de l'eage qu'il avoit.* » Nous disons aujourd'hui : « Il était grand *pour* son âge, » où *pour* a une acception dérivée de sa valeur causale. C'est une autre manière d'exprimer le même fait, mais toute différente, car *de*, dans l'ancienne construction, n'a sûrement pas la valeur de *pour*.

Nous croyons qu'il faut voir dans ces divers types une proposition participiale ou circonstancielle elliptique, et que *de la manière dont les choses s'arrangeaient* équivaut à : *les choses s'arrangeant de la manière dont elles s'arrangeaient.* C'est ainsi qu'un simple adjectif représente toute une proposition dans le vers célèbre de Racine :

> Je l'aimais inconstant, qu'aurais-je fait *fidèle ?*

« Fidèle, » c'est-à-dire « lui étant fidèle, s'il avait été fidèle ».

Le *de* initial de ces phrases ne se rattache donc pas au verbe de la proposition principale, avec le sens de *vu, attendu*, comme le dit M. Tobler, mais au verbe qu'on a dans l'esprit et qui est exprimé dans l'incidente. Le verbe sous-entendu peut, par une sorte d'anacoluthe, différer du verbe exprimé ; c'est ainsi qu'en vieus français *de l'âge qu'il avait* (étant de l'âge qu'il avait) est pour : *de l'âge dont il était.* Il en est de même dans les vieilles expressions *de son âge, de son*

jouvent, de sa loi = « (étant) de l'âge, de la jeunesse, de la religion dont il était. » C'est toujours, dans ce cas, le verbe *être* qu'il faut suppléer[1].

Le participe sous-entendu peut se rapporter à un nom ou pronom de la proposition principale: « (*Étant*) *de l'humeur* dont je suis, l'amitié d'une seule personne *me* contente. » Et la locution adjective, formée par la préposition et le substantif qui suit, peut être remplacée par un véritable adjectif: « *prudent* comme il l'est, vous ne *le* déciderez pas, » = *de la prudence dont il est*, etc.

Quant aus exemples où l'on rencontre *à* au lieu de *de*, loin d'y voir l'état le plus ancien de la construction, il faut, croyons-nous, les expliquer, soit par une conception différente de la phrase, soit par un mélange de deus tournures. On emploie couramment *voir* avec un complément circonstanciel précédé de *à* (= d'après): « On voit *à* sa démarche, *à* sa manière de parler, etc., qu'il est souffrant. » C'est ainsi que George Sand a pu écrire: « *A* la manière dont tu chérissais et dont tu soignais les miens, il était facile de *voir* que tu ferais une mère sublime. » Elle n'aurait certainement pas écrit: « *à* la manière dont tu soignais les miens, je ne *doutais* pas que tu ne fusses une mère sublime. » En rattachant le complément au verbe *douter*, il faudrait: « *D'après* la manière, ou *Étant donné* la manière, etc. » En le rattachant au participe *soignant* sous-entendu (*toi soignant* les miens, *comme tu soignais* les miens

1. Dans quelques-uns des exemples cités, *de* n'a pas la même fonction. Ainsi: « Ains plus biaus hons ne fut veüz *De ses jors*. — Nen avoit un meillor escu *De tant com il avoit vescu*. » Nous traduirions ici par *de son temps*, au sens actuel, et non *pour son temps*, qui ferait contre-sens. Il n'y a aucune ellipse.

de la manière, etc.), il faudrait : « *De* la manière dont tu soignais, etc. » — « *Du* train *dont* vont les choses » est devenu « au train dont vont les choses » par contamination de locutions telles que « marcher *à* une allure rapide, aller *à* grands pas », ou peut-être simplement de la locution « *à* ce compte », qui exprime une idée analogue à celle de « les choses allant comme elles vont ».

Nous signalerons, dans la *Princesse de Clèves* (3e p.), entre autres exemples de la construction qui nous occupe, les deus phrases : « *De l'humeur* dont vous êtes, en vous laissant votre liberté, je *vous* donne des bornes, etc. — *De l'humeur* dont elle étoit, le mieux qu'il pût faire étoit de *lui* témoigner... »

Il nous reste à rechercher dans quelle catégorie logique peuvent être rangées ces propositions elliptiques.

L'opinion que l'on exprime à propos d'un fait peut être la conséquence du *caractère* d'une des personnes qui s'y trouvent mêlées où de la *manière* dont les faits connexes se passent.

« Il avait *un tel caractère* qu'on ne pouvait se flatter de le convaincre. »

« Les choses s'arrangent *d'une telle manière* qu'il vous faudra renoncer à votre projet. »

Ce sont là des subordonnées consécutives que nous pouvons tourner en principales, et la principale devient alors une subordonnée causale : « Du moment que les choses s'arrangent ainsi, il vous faudra renoncer à votre projet. — Étant donné son caractère, on ne pouvait se flatter de le convaincre. »

Ces subordonnées causales présentent le caractère d'une personne ou la manière dont les choses se



passent comme la raison de l'opinion exprimée dans la principale. Elles prennent généralement aujourd'hui la forme d'une proposition participe commençant par *étant donné* (le caractère ou la manière). Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on disait: « de la manière dont les choses se passent, de l'humeur dont il est, etc. » La langue populaire a conservé « de la manière dont », et nous disons encore couramment : « du train dont vont les choses. » Mais *de l'humeur dont je suis*, relevé chez George Sand, est un archaïsme. Nous disons bien encore : « être d'une certaine humeur, d'un certain caractère, » mais on ne dirait plus : « le caractère (ni l'humeur) *dont* il est. » Le *de* inclus dans *dont* ne peut plus avoir cette valeur.

La qualité que l'on attribue à quelqu'un peut n'avoir qu'une valeur relative (en tenant compte de son âge, de son époque) : « il est grand *pour son âge;* il était savant *pour son temps*. » Nous dirions aussi : « il est grand, *étant donné* son âge, » et l'ancienne langue disait : (*étant*) *de son âge*. « De son âge » est donc encore une proposition causale elliptique, qui donne la raison de l'opinion (relative) exprimée dans la principale.

L. Clédat.
